
Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210414-73-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2021

N° 73/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 7 avril 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril,

Objet de la délibération :

**MARPA du Pays de Courbet :
Election pour le remplacement
d'un siège à l'association de
gestion**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	72
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	3
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	84

Résultat du vote	
- Pour :	84
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

De Joël BOLE à Vincent MARGUET, de Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, de Vanessa DORDOR à Boris PIERRET, de Marc JACQUOT à Sarah FAIVRE, de Françoise LEBLANC-VICHARD à Alain MONNIER, de Pierre MAIRE à Dominique BERION, de Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, de Gérard MOUGIN à Maxime GROSHENRY, de Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL

Procuration

Suppléé(e)s

Jean-Marie DALOZ par Mathieu LINIGER, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX, Lydie SAGE par Martial PAULY

Excusé(e)

Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Claude CHATELAIN

Absent(e)s

Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°74/20 du 28 juillet 2020 par laquelle les membres du conseil communautaire faisant partie de l'association de gestion de la MARPA du Pays de Courbet ont été élus,

Vu la démission le 16 mars 2021 de Mme Christine JEANNEY de ses fonctions au sein du conseil communautaire,

Considérant la candidature de M. AYMONIN Guillaume,

Invité à voter, le conseil communautaire, à l'unanimité, élit au scrutin public M. AYMONIN Guillaume au siège de membre de l'association de gestion de la MARPA du Pays de Courbet.

Les membres de l'association de gestion de la MARPA sont donc :

- ARNOUX Fabienne
- AYMONIN Guillaume
- BONSIGNOUR Laetitia
- BOURNEZ Estelle
- DORDOR Vanessa
- GROLEAU Colette
- GROSHENRY Maxime

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2021

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

